



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

Comité de Bassin Artois-Picardie

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 17 OCTOBRE 2025

141^{ème} SÉANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 141^{ème} séance le 17 octobre 2025 au siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai.

La séance était présidée par Monsieur le Président André FLAJOLET.

LISTE D'ÉMARGEMENT

Les membres du CA sont indiqués en bleu c.f. séquence CA après avis du CB (point n°8).

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
"Sous-collège"		Présents	Mandats
Député (Titulaire)	BEAURAIN José	Excusé	
Député (Suppléant)	JEAN-PHILIPPE Tanguy	Excusé	
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Excusé	
Sénateur (Suppléant)	En cours de remplacement (DEMILLY Stéphane)		
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
	VACANT - En cours de nomination (en rempl. VANNOBEL Bernadette)		
Départements / Nord	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Excusée	
Départements / Somme	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M.HAUSSOULIER)		
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTE)	STOTER Jean-Jacques	Excusé	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	VACANT - En cours de nomination (en rempl. MALLET Dominique)		
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	Présent	
	STAELIN Edith	Présente	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme PAGERIE Marie-Claude)		
	RAOUlt Paul	Présent	
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	<i>Mandat à M.RAOUlt</i>
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 aggl. de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Excusé	<i>Mandat à M.FLAMENGT</i>
	OGIEZ Gérard	Présent	
	SAVARIEGO Isabelle	Présente	
Communes du littoral	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M. DACHICOURT Pierre-Georges)		
	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
	RINGOT Bertrand	Excusé	<i>Mandat à Mme SAVARIEGO</i>
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	<i>Mandat à M.FLAJOLET</i>
	FLAJOLET André	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Présent	
	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme LESNE Marie-Sophie)		
	MAMETZ Danielle	Présente (Arrivée 15h00)	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
	FONTAINE Jean-Paul	Excusé	<i>Mandat à Mme SAVARIEGO</i>

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
"Sous-collège"		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme LUGEZ Geneviève)		
	HUGENTOBLER Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M. BIGNON Jérôme)		
	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à M.SAILLIOT
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	REGIN Simon	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme BULA Danièle)		
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Excusé	
	MORICE Laurence	Présente	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Présente	
	LEVEUGLE Emmanuel	Excusé	Mandat à Mme CRETE
Agriculture biologique	PROUST Jean-Louis	Présent	
Sylviculture	LIGONNIERE Régis	Présent	
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent	
Pêche maritime	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme RICARD Morgane)		
Conchyliculture	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M. QUINAULT Philippe)		
Tourisme	LEPINNE Francis	Excusé	
Industrie	VERMEULEN Marc	Excusé	Mandat à M.LEFEBVRE
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith	Excusée	Mandat à M.LEFEBVRE
	BENSAFI Amina (En cours de nomination)	Excusée	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	VASSANT Charlotte	Excusée	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	MATHIEU Thibaud	Excusé	
Distributeur d'eau	FORGEREAU Pierre	Excusé	Mandat à M.SPADAVECCHIA
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)		
" Sous-collège "	Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand	Excusé	Mandat à Mme MAMCARZ
DREAL HDF, délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant	Excusé	Représenté par : Mme CLERMONT-BROUILLET Florence, accompagnée de M. RAOUL
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme MAMCARZ et Accompagnée par Mme FURNE
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord MORDACQ Franck ou son représentant	Excusé	
Rectrice de région académique BEJEAN Sophie ou son représentant	Excusée	Représentée par M. IMPORTUNO Frédéric
Directeur Interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant	Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF/ Directrice Générale de VNF RYCKEBUSCH Gilles / AVEZARD Cécile ou son représentant	Excusé	Représenté par M. MATRAT Olivier
Directeur Régional HDF du BRGM/Directeur Général Délégué du BRGM PHILIPPE Mikael / POINSSOT Christophe ou son représentant	Présent	
Directeur Délégué de l'IFREMER DANIEL Jean-Marc ou son représentant	Excusé	
Délégué Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres / Directeur CELRL (CA) VAN DE MAELE ou son représentant (Directeur du CELRL)	Excusé	Représenté par Mme MELENEC Gwenaelle
Directeur de l'ARS des HDF GILARDI Hugo ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme FIORI Marie
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant	Excusé	Représenté par M. MOENECLAER Léopold
Directeur Régional de l' OFB HDF / Directeur Général de l'OFB M. BERTRAND Patrick / THIBAULT Olivier ou son représentant	Excusé	Représenté par M. BERTRAND Patrick
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord FERET Luc ou son représentant	Excusé	Mandat DREAL
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC BARDY Catherine ou son représentant	Excusée	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno	Présent
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine	Présente
Membres Consultatifs		
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Présente
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	FIOLET Emeline	Excusée
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent
Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	GAUME Bertrand	Excusé
Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	MATYKOWSKI Isabelle	Présente

Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DUBREUX Marie	Présente
PASSE Delphine	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
DECAMPS Suzy	Présente
COSSART Emma	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
LERNON Maxime	Présent
BROCHET Sandrine	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
CELARY Cathy	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

Externe	
SERNA Elodie (Prestataire PV)	Présente

RELEVE DE DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN DU 17 OCTOBRE 2025 (13h45)

*Conflits d'intérêts : le membre concerné ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (membre à voix délibérative).
 membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de voix délibérative).
 * Co-financeurs, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt : uniquement maître d'ouvrage.*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de bassin du 4 juillet 2025	X			Adopté à l'unanimité
2	25-B-008	Avis conforme du CB sur l'actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation	X			Soumis à l'avis préalable du Comité de Bassin du 17 octobre (séquence CA – CB – CA) avant adoption définitive du CA. Avis conforme avec 8 voix contre : M.Lefebvre (avec mandats de Mme Bouchain et M.Vermeulen), Mme Crété (avec mandat de M.Leveugle), M. Taccoen, Mme Spadavecchia (avec mandat de M.Forgereau)
4	25-B-009	Restitution au Comité de Bassin de la Conférence "L'eau dans nos territoires"	X			Adopté à l'unanimité (remarques évoquées en séance à prendre en compte)

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

1 – Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2025

2 – Avis conforme du CB sur l'actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation

3 – Séquence CA : adoption définitive – actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation

4 – Point conférence « L'eau dans nos territoires »

Points d'information

5 – Réforme des redevances : point d'information

6 – SDAGE : synthèse provisoire des principaux enjeux : retours de la consultation du public

6.1– SDAGE : Retours sur les ateliers bilan du SAGE 2022-2027 et programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033

6.2– État des lieux : Retour sur la concertation des acteurs de l'eau

7 – État des lieux : restitution de l'étude nationale de récupération des coûts

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET ouvre la séance à 13 h 48. Il déclare que le quorum est atteint.

Monsieur LIGONNIERE, Directeur du Centre national de la propriété forestière, délégation Hauts-de-France-Normandie, et **Monsieur RÉGIN**, Président de la Fédération des chasseurs du Nord, nouveaux membres du Comité de Bassin, se présentent.

POINTS DÉCISIONNELS

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 4 JUILLET 2025

M. le Président FLAJOLET s'enquiert d'éventuelles observations sur la rédaction du procès-verbal et du relevé de décisions du 4 juillet 2025.

Pas de remarque.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Comité de Bassin du 4 juillet 2025 sont adoptés à l'unanimité

2 – AVIS CONFORME DU CB SUR L'ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION

M. le Président FLAJOLET indique que ce point fait suite à la séance du Conseil d'Administration du matin. Il a été saisi en tant que Président du Comité de Bassin par le Vice-Président du Conseil d'Administration pour que le Comité de Bassin donne son avis sur l'actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation avant adoption définitive par le Conseil d'Administration (c.f. annexe au procès-verbal).

Mme MATYKOWSKI confirme que ce point a été présenté le matin en Conseil d'administration pour avis. Après consultation du Comité de Bassin, la séance passera en formation Conseil d'administration pour, le cas échéant, adopter la proposition.

Mme DUBREUX présente le point n° 2 « Avis conforme du CB sur l'actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation ».

Remarques et débats :

M. le Président FLAJOLET ouvre le débat en précisant qu'il s'agit d'une actualisation aboutissant à une augmentation modeste de 700 euros.

Mme CRÉTÉ se prononce contre l'indexation systématique. Elle rappelle qu'il n'y a pas d'indexation systématique s'agissant des salaires et des retraites.

M. LEFEBVRE prend la parole au nom des industriels. Il explique que ceux-ci sortent d'un épisode difficile s'agissant des modifications des redevances et qu'il lui semble délicat de leur faire comprendre cette indexation. Il est opposé lui aussi à une indexation et à une hausse systématique et votera contre cette décision.

M. SAILLIOT précise ne pas représenter les ménages, mais en faire partie et s'exprimer à ce titre. Il fait part de ses interrogations quant à la façon de faire afin que la mobilisation qui motive ces redevances soit partagée le plus équitablement possible.

M. le Président FLAJOLET rappelle qu'en Conseil d'Administration, dans la matinée, une série d'aides à l'investissement a été adoptée au profit des collectivités territoriales.

Mme MATYKOWSKI ajoute qu'il y aura par la suite un point d'information sur les redevances. Des travaux pilotés par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité sont en cours au niveau national pour étudier l'impact de la réforme des redevances et la redevance de prélèvement, dont le tarif, conformément au vote du Comité de Bassin en 2023, a été augmenté en deux fois. Dans le cadre de ces travaux, un simulateur d'impact sur la réforme des redevances et la redevance de prélèvement a été transmis aux interlocuteurs de l'Agence de l'eau pendant l'été. Il est à noter que ces redevances sont différentes de celles dont il a été question plus tôt. En réponse aux remarques exprimées dans le débat, Mme MATYKOWSKI précise qu'aucun acteur économique n'a fait part d'éventuelles difficultés de paiement. Un point plus global sur la réforme sera fait, notamment sur la répartition de l'effort au niveau des redevances, qui vise à ce qu'elles soient plus en lien avec l'usage de l'eau. Elle observe que le sujet sous-jacent est celui du consentement à payer.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

La délibération

**AVIS CONFORME DU CB SUR L'ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCES POUR
L'ANNÉE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION**

N° 25-B-008

est adoptée par le Comité de Bassin selon le scrutin suivant :

**Avis conforme avec 8 voix contre : M. LEFEBVRE (avec mandats de
Mme BOUCHAIN et M. VERMEULEN), Mme CRÉTÉ (avec mandat de
M. LEVEUGLE), M. TACCOEN, Mme SPADAVECCHIA (avec mandat de
M. FORGEREAU)**

**Membres inscrits : 68 ; Membres présents : 41 ; Mandats : 13 ; Votants : 54 ; Pour :
46 ; Contre : 8 (M. LEFEBVRE (avec mandats de Mme BOUCHAIN et
M. VERMEULEN), Mme CRÉTÉ (avec mandat de M. LEVEUGLE), M. TACCOEN,
Mme SPADAVECCHIA (avec mandat de M. FORGEREAU) ; Abstentions : 0 ;
Suffrages exprimés : 54**

3 – Séquence CA : adoption définitive – actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation

SUSPENSION DU COMITÉ DE BASSIN À 14 h 03 ET OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE POUR ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION.

c.f. procès-verbal du Conseil d'Administration – Adoption définitive

REPRISE DU COMITÉ DE BASSIN A 14 h 04

4 – Point conférence « L'eau dans nos territoires »

M. le Président FLAJOLET indique qu'une conférence sur l'eau menée dans le cadre de l'Académie de l'eau s'est tenue la veille.

Mme MATYKOWSKI précise en préambule qu'un questionnaire avait été envoyé en amont du Comité de Bassin afin de favoriser les débats. Elle exprime le souhait que cette contribution aboutisse à des orientations fortes qui puissent être remontées au niveau national après finalisation par le groupe de travail Stratégie d'influence du 5 novembre.

Mme VINCENT présente le point n° 4 « Point conférence “L'eau dans nos territoires” ».

Remarques et débats :

M. FLAMENGT revient sur la proposition 7 qui consiste à adosser les structures porteuses de SAGE à des EPAGE ou EPTB disposant d'une capacité d'action sur le terrain. Cela lui semble très flou. Il demande ce que signifie « *disposant d'une capacité d'action sur le terrain* », et plus précisément si cela va jusqu'à la maîtrise d'ouvrage de travaux ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage ? Il rappelle qu'il a très souvent été dit qu'il ne fallait pas mélanger les structures porteuses de SAGE avec les autres, alors que l'argument présent lui semble tout à fait inverse. Il cite la phrase mentionnée dans cette proposition : « *cette double expérience permet de crédibiliser les CLE et d'intéresser à la participation* ». Il demande si retirer toute capacité aux SAGE d'intervenir sur le territoire en déléguant leurs compétences ne va pas les décrédibiliser. En raison de ce flou, **M. FLAMENGT** n'est pas enclin à voter cette proposition.

M. le Président FLAJOLET indique que, lors de la conférence des présidents de SAGE, il avait été conclu que le SAGE, animé par la CLE, constituait l'indicateur intellectuel sur les questions de gestion et d'anticipation, parallèle à une structure opérationnelle chargée de faire les travaux. La perspective avait été émise que l'un des facteurs opérationnels pour les travaux pourrait être l'EPTB en raison de sa capacité à éviter les conflits d'usages. Il estime que le présent débat recouvre le même type de problématique, bien que des questions supplémentaires se posent concernant le rôle de la GEMAPI : qui doit la lever et pour quoi faire ? Laisser faire les collectivités est une perspective qui soulève la question de l'usage réel de l'argent récolté au titre de la GEMAPI, à savoir s'il est employé à des fins de gestion des milieux aquatiques ou plutôt de prévention des inondations. Le deuxième élément de réponse apporté lors de cette même conférence était l'idée qu'une taxe à dimension supérieure permettrait de répondre à des

problèmes d'ampleur. Une troisième perspective était d'envisager une taxe dédiée gérée ou collectée par les Agences de l'eau au profit des collectivités territoriales pour répondre à des problèmes massifs en ce qui concerne les inondations, la sécheresse, l'accès à l'eau potable. M. le Président FLAJOLET précise ne pas apporter de réponse, mais tenter d'éclairer le débat en résumant ces conclusions.

M. LECLERCQ pense qu'il est important que les collectivités gardent leur liberté d'agir, dans le sens où, chacune ayant son historique et sa fiscalité, les désidératas des unes et des autres peuvent être différents. Concernant le tarif de l'eau également, chaque collectivité a sa stratégie, avec un niveau de part fixe élevé ou faible et une incidence sur la tarification. Il donne l'exemple de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dont la part fixe est très faible. Il la considère comme une taxe sociale qui entre très peu dans le prix de l'eau au mètre cube, avec une consommation d'eau au tarif de ce qui est vraiment consommé. Concernant les filières sur des cultures BNI, il met en exergue deux problématiques. D'abord, l'agriculteur doit avoir une marge suffisante pour pouvoir exploiter et avoir une culture BNI rentable. Ensuite, la réglementation complique la mise en place de nouvelles cultures BNI. Par ailleurs, il est favorable à une taxe dédiée répartie sur plusieurs collectivités au niveau d'un territoire restreint plutôt que sur tout le bassin, étant donnée la diversité des problématiques d'un territoire à un autre. Il lui semble nécessaire que cela reste bien pour la GEMAPI, car il observe qu'aujourd'hui les redevances de l'eau ne sont pas utilisées uniquement pour l'eau.

M. le Président FLAJOLET remarque que les problématiques s'expriment de façon différente, mais que la clé de voûte est fondamentalement l'eau, son devenir, sa suffisance, son insuffisance, son excès ou son absence.

M. LECLERCQ souligne que la stratégie peut être différente.

M. le Président FLAJOLET acquiesce, mais estime que le prix de l'eau révèle toute une série d'actions en vue de la capter, de la conserver, de la réparer, de la distribuer, et qu'il faut les mettre en partage même si les circonstances sont différentes selon les territoires.

M. DEFLESSELLE dit être de ceux qui ont répondu au questionnaire. Il y a apporté un commentaire sur la GEMAPI. Il se prononce fermement contre la gestion de la GEMAPI par l'Agence de l'eau et pense qu'il faut laisser faire les élus locaux qui connaissent mieux leurs territoires. Cela lui semble important de laisser le pouvoir aux élus plutôt qu'aux techniciens.

M. OGIEZ est le maire d'une commune souvent inondée. Des travaux ont pu être faits depuis que la taxe GEMAPI a été instaurée et cela a permis que la commune ne soit pas inondée en 2023-2024. Il qualifie la GEMAPI de « taxe solidaire » et pense qu'elle doit rester au niveau de l'agglomération. Des programmes sont engagés et ne plus la percevoir les mettrait en péril.

M. le Président FLAJOLET le comprend, mais il constate aussi que pour chaque programme on s'empresse de demander à l'Agence la hauteur de sa participation.

Mme LEVEUGLE est d'accord avec ce qui vient d'être dit, excepté sur le terme solidaire. Elle observe que la GEMAPI dépend d'agglomérations qui ont toutes des taux différents. Les agglomérations en aval sont obligées de voter des taux importants parce qu'elles ont beaucoup de travaux à faire, tandis que les agglomérations ou communautés de communes en amont n'ont parfois même pas encore voté de GEMAPI. Cela lui semble donc particulièrement injuste et en aucun cas solidaire.

M. LECLERCQ répond que l'absence de perception de taxe ne signifie pas que rien ne soit fait au niveau GEMAPI. Dans le Saint-Quentinois, la taxe GEMAPI est à zéro en raison du souhait des

politiques de ne pas augmenter une fiscalité déjà élevée. Pour autant, cela ne signifie pas que rien n'est fait au niveau de la GEMAPI.

M. ROUZÉ ajoute qu'il faut s'assurer que la taxe GEMAPI soit utilisée uniquement pour la GEMAPI, car il arrive que des intercommunalités ou des agglomérations financent à travers cette taxe des charges de budget général.

M. DEFLESSELLE estime qu'il revient aux élus de base de faire attention à ce que la taxe GEMAPI aille bien à la GEMAPI lors des votes de budgets.

M. FLAMENGT rappelle que la loi GEMAPI implique aussi que ceux qui la perçoivent démontrent de quelle manière ils l'utilisent sur le territoire. Il souligne l'intervention précédente, car il lui semble important que le territoire, en fonction des orientations données, puisse être financé au juste prix par rapport à la taxe, au plus près de la décision.

M. SAILLIOT s'interroge sur la notion de solidarité évoquée par Mme LEVEUGLE et sur ce qui a été évoqué en termes de destination des moyens. Il observe que la situation peut être bloquée dans le cas où, sur un bassin versant, une collectivité ne participe pas ou ne souhaite pas s'engager en termes de gestion de la GEMAPI. La logique de bassin versant n'existe alors plus, et bien qu'elle soit évoquée, parfois la solidarité ne s'applique pas. Il observe aussi une forme de paradoxe dans l'usage des financements dans la mesure où il n'y a pas suffisamment d'investissements en faveur des milieux, notamment avec des solutions fondées sur la nature.

Mme PASSEBOSC considère que la problématique de la GEMAPI est d'abord liée au fait qu'il s'agit d'une politique volontariste, dans la mesure où elle peut ou non être mise en place et qu'elle peut l'être à des degrés différents, bien en deçà des plafonnements. Elle indique que dans des territoires comme le sien, la GEMAPI est presque intégralement consacrée aux problématiques de trait de côte au détriment d'autres problématiques comme les inondations. Pour cette raison, elle estime que la GEMAPI actuelle ne correspond pas tout à fait aux enjeux financiers et qu'elle souffre d'un fonctionnement injuste à l'égard de certains territoires.

M. le Président FLAJOLET résume les propos échangés : l'assiette de la GEMAPI n'est pas claire et lisible, ses objectifs ne sont pas suffisamment affirmés, et son périmètre est à justifier.

Mme LEVEUGLE souligne que le « MA » de la GEMAPI n'est pas beaucoup utilisé.

M. le Président FLAJOLET acquiesce.

M. BARBIER est d'accord avec l'emploi du terme de solidarité évoqué par Mme LEVEUGLE. La GEMAPI doit servir à être solidaire, et bien qu'elle ne le soit pas elle pourrait le devenir. L'échelle du bassin versant lui paraît la bonne échelle, mais il s'interroge sur la taxe elle-même, c'est-à-dire sur son montant, sur qui la prélève et sur quel territoire, et sur qui l'affecte. Les inondations vécues pendant deux années lui ont montré que les enjeux sont vastes et que la solution doit être collective, globale, et à l'échelle du bassin versant. De plus, il constate également sur son territoire que la prévention des inondations est bien prise en compte, à la différence de la gestion des milieux aquatiques.

M. le Président FLAJOLET remarque que l'État a sans doute nommé un préfet dédié aux questions d'inondations pour permettre une harmonisation à ce propos.

M. RAOULT souhaite, en tant que Président du PAPI, apporter un exemple concret sur la notion de solidarité. Au niveau de la Sambre, la construction d'une digue de 3 mètres de haut a été prescrite à hauteur de Maroilles afin de bloquer l'eau en amont et de faire en sorte que les inondations soient moins dévastatrices au niveau des communes de Maubeuge et Jeumont.

Cependant, le maire de Maroilles a refusé cette digue qui devait se trouver sur son territoire dans les zones naturelles de la vallée de la Sambre. De même, il a été impossible de convaincre les maires de Maubeuge, Jeumont, et d'autres villes de l'agglomération de financer une digue à 25 kilomètres en amont, même si elle avait pour but de protéger l'agglomération. De ce fait, seuls de petits aménagements vont être faits. Malgré les grands discours sur la solidarité territoriale, le PAPI ne parvient pas à construire cette digue.

M. le Président FLAJOLET interroge le rôle de l'État dans ce cas, puisqu'il peut intervenir en appui des collectivités territoriales si cela concerne l'intérêt général.

Mme MORICE demande, s'agissant d'une proposition figurant page 25 du dossier, si les syndicats de bassins versants ne sont pas déjà des personnes publiques associées dans les documents d'urbanisme. Dans le cas contraire, elle souhaiterait appuyer cette proposition qui permet de ne pas travailler en silos. Elle souligne que le sujet de l'eau doit être partie intégrante de la planification, et que la planification constitue le meilleur moment pour en parler. Par ailleurs, concernant le programme ambitieux d'éducation à l'eau, à la biodiversité et au changement climatique, elle souligne que le renouvellement des élus du Pas-de-Calais en mars prochain est annoncé comme important par l'Association des maires de France. Il lui semble opportun de construire dès à présent et de façon transversale ce programme à destination des nouveaux élus, sur les sujets d'eau, d'adaptation au changement climatique, de paysages, sur lesquels beaucoup d'interlocuteurs peuvent agir ensemble. Elle suggère de mettre en place un groupe de travail et apporte l'exemple d'une formation intitulée « Le paysage, l'élu et le projet local », qui est une formation créée à l'échelle nationale par le réseau des CAUE et développée en 2024-2025 sur 40 sites en France, et qui a été expérimentée dans le Pas-de-Calais. Cette formation, gratuite, permet à l'élu de comprendre sa responsabilité dans la transformation des paysages et le sujet de l'eau est partie prenante de cette réflexion. Il y est question de tous les outils qui mettent en pratique des décisions opérationnelles, des outils de planification jusqu'à l'aménagement, puisque tout acte d'aménagement a un impact sur le paysage, l'air et les sols.

M. PATRIS souligne qu'il n'est jamais question de l'air dans les SAGE et SDAGE alors qu'il a un impact sur l'eau, les sols et la biodiversité et que l'adaptation au changement climatique passe aussi par la qualité de l'air. Il incite à ne pas séparer radicalement ces problématiques comme cela est fait actuellement, puisque la question du lien entre l'air et l'eau se posera à l'avenir avec plus d'acuité. Le faire permettrait d'économiser sur de futures dépenses, 1 euro investi dans l'air représentant environ 10 euros gagnés en santé. Des études sur Paris ont montré que 1 milliard d'euros dépensés en actions sur l'air, sur l'eau et sur l'urbanisme permettent d'économiser 28 milliards. Cependant, dans le contexte actuel, les collectivités sont débordées par les charges et les contraintes à gérer jour après jour et elles perçoivent la question de l'air comme une contrainte supplémentaire qu'elles n'ont pas les moyens d'assumer. M. PATRIS estime que l'État doit prendre ses responsabilités dans ce domaine, mais qu'il ne s'agit pas que d'une question de moyens. Il s'agit aussi d'une question de conscientisation. Ne pas faire le lien entre ces problématiques engendrera des difficultés énormes, notamment en matière de santé humaine, comme environnementale. Il appelle à une réaction immédiate.

M. LEDOYEN indique avoir déposé au Comité national de l'Eau une suggestion concernant la mesure 37 du Plan Eau. Il souligne que le choix fait par le bassin Artois-Picardie, en quelque sorte d'avant-garde, se poursuit à l'échelle nationale et à l'échelle des autres bassins, avec notamment la nomination au CNE de trois jeunes pour un mandat de six ans. Il lui semble important de continuer à mettre en avant le positionnement du bassin et de le soutenir comme l'une des recommandations qui pourraient être faites à la conférence nationale. Cela permettrait de faire valoir l'héritage du bassin et sa politique ambitieuse.

Mme MATYKOWSKI demande l'accord du Comité de Bassin pour qu'un mandat soit confié au futur groupe de travail Influence du 5 novembre matin afin de finaliser la contribution sur la base des discussions présentes et des orientations déjà prises.

M. le Président FLAJOLET rappelle que d'ici cette date il est encore possible d'enrichir le document sur le site de l'agence.

Mme MATYKOWSKI précise que le groupe de travail Influence est un sous-groupe du Comité de Bassin, mais qu'il sera exceptionnellement ouvert le 5 novembre matin aux personnes qui souhaiteraient venir finaliser la contribution.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

La délibération
RESTITUTION AU COMITE DE BASSIN DE LA CONFÉRENCE « L'EAU DANS NOS TERRITOIRES »

N° 25-B-009

*est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin
(remarques évoquées en séance à prendre en compte)*

POINTS D'INFORMATION

5 – Réforme des redevances

Mme DUBREUX présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n° 5 « Réforme des redevances »

Mme MATYKOWSKI complète ses propos.

Arrivée en séance de Mme MAMETZ à 15 h00.

Remarques et débats :

M. LEFEBVRE souhaite revenir sur quelques éléments de la présentation, notamment sur l'idée d'identifier les industriels en difficulté. Il estime l'expression excessive et souligne que les industriels n'essaient pas de faire pitié ou de demander l'aumône. La présentation de la réforme mentionnait une évolution pour les industriels de quelques pourcentages sur les taxes, mais ce qui pose problème, c'est la disparité entre les industriels qui n'ont pas d'évolution et ceux qui en ont de très fortes. Il souhaite savoir quels sont ceux qui ont reçu des courriers et remarque qu'il est normal que ceux qui n'ont pas subi d'augmentation n'aient pas répondu. Deux secteurs lui semblent problématiques : les industries de l'alimentaire et de la chimie.

M. RAOULT estime que les redevances sont une petite révolution, intellectuellement fabuleuse, mais difficile à mettre en œuvre. Il doute que tout le monde ait la connaissance parfaite de son réseau, de la nature des matériaux qui ont été utilisés, de la date à laquelle ont été posés les

réseaux en zone rurale. La création du SIDEN en 1950 est un exemple du fait que les communes n'ont pas les plans de leurs réseaux. Bien qu'il l'ait votée, il ne peut que constater pour le SIDEN-SIAN que la redevance à l'Agence de l'eau va plus que doubler et que cela aura des conséquences sur la facture d'eau. Finalement, le montant de la redevance va dépasser largement les 20 millions d'euros alors que les subventions reçues de l'agence s'élèvent à 6 ou 7 millions*. Il exprime la difficulté à faire comprendre aux gens que la hausse de facture n'est pas de son fait. Il admet que certaines réformes doivent être effectuées, mais souligne que leur mise en œuvre reste tout de même douloureuse et que les élus sont contraints de l'assumer politiquement devant leurs électeurs. Le montant des investissements étant très élevé, il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau au-delà de l'augmentation de la redevance.

*postérieurement au comité de bassin, une vérification a été effectuée : Sur la durée du 11^e, les abonnés de Noreade ont versé 114 M€ de redevances et le syndicat a obtenu 95 M€ de PF dont 66 M€ de subventions.

Mme MATYKOWSKI mentionne que les acteurs de l'agroalimentaire et de la chimie avaient bien été identifiés avant le vote de 2023 comme ayant des impacts plus importants. Que ce soit sur la réforme des redevances comme pour les acteurs économiques, dans la mesure où ils ne payaient pas au-dessus de 6 000 mètres cubes, il est difficile d'estimer leur consommation réelle et leur impact. La réforme consiste aussi à réajuster les contributions des uns et des autres par rapport à la réalité de leurs usages. Elle précise que les dispositions qui permettaient un écrêtement au-dessus de 6 000 mètres cubes n'existent pas pour les autres catégories d'usagers. En raison de ces écrêtements, la réforme des redevances apporte des estimations plus que des certitudes.

Sur la réforme des redevances pour les collectivités et les performances, le doublement évoqué par M. RAOULT est calculé par rapport à l'année 2025, puisque les coefficients de performances ont été neutralisés et que cela minimisait les redevances. Mme MATYKOWSKI suggère donc plutôt de comparer 2026 à 2024, pour une comparaison entre le nouveau et l'ancien système. Elle rappelle que la redevance correspond à environ 10 % du coût du prix de l'eau.

M. RAOULT répond que le consommateur électeur ne regarde que la facture.

M. le Président FLAJOLET ajoute que le consommateur ne considère pas les ruptures sur le réseau. Sa facture est quantitativement inférieure à la réalité. Il est donc impossible de comparer des choses non comparables.

Mme MATYKOWSKI rappelle que le sens de la réforme des redevances était aussi d'inciter les collectivités à de meilleures performances en créant les deux redevances performances sur l'assainissement et sur l'eau potable. Cela rejoint le sujet de la sobriété et celui évoqué la veille par l'Académie de l'eau concernant la baisse des ressources des collectivités conséquente à la baisse des volumes face à l'augmentation des investissements.

Mme MAMETZ indique que le sujet des redevances a fait débat dans les instances auxquelles elle appartient au moment du débat d'orientation budgétaire, notamment en raison d'un écart entre volume facturé et volume consommé et d'un problème d'impayés. Cela suscite des interrogations chez les élus qui constatent que les 20 millions d'euros de redevances perçues pour l'agence sont basés sur du volume consommé, et non sur du volume qui correspondrait réellement à des recettes. Par ailleurs, il y a eu une baisse de subvention pour le petit cycle tout au long des programmes concernant les investissements, et notamment les renouvellements de réseaux. Mme MAMETZ considère que M. RAOULT fait preuve de courage politique face à la nécessité de parvenir à 1 % de renouvellement de réseaux, en augmentant la facture d'eau de 7,5%, puis de 13,5, et encore de 10 sur 3 ans, et en prévoyant encore une augmentation à venir. L'évolution des prix du marché est prise en compte, mais cela devient compliqué pour les élus de défendre les redevances comme une forme de solidarité, d'autant plus que le secteur, très rural, compte de

nombreux kilomètres de réseaux avec peu d'abonnés et ne bénéficie pas lui-même de la solidarité. Elle suggère une pondération des contributions et peut-être des subventions, et elle précise son souhait d'alerter sur ce sujet qui fait débat pour la première fois depuis 17 ans qu'elle est au SIDEN-SIAN.

Mme MATYKOWSKI se dit curieuse d'approfondir ce sujet avec les équipes de l'agence. Elle indique que, dans le 12^e programme, des coûts plafonds ont été relevés, mais que les opérations de ce programme commencent à peine, et que les montants de subventions doivent plutôt pâtrir de la dynamique du 11^e programme dans lequel des coûts plafonds pouvaient en effet minimiser ces montants. Elle ajoute que certains territoires bénéficient aussi de 15 % supplémentaires sur le principe de la solidarité territoriale.

M. RAOULT précise que sa collectivité a 11 000 km de réseaux d'eau pour 425 000 compteurs, alors que la MEL a le même nombre de compteurs et 3 000 km de réseaux.

M. FLAMENGT confirme le constat pour Noréade. L'examen des capacités financières pour intervenir sur les deux réseaux assainissement et eau aboutit au chiffre de 50 millions d'euros annuels, ce qui signifie qu'il faudrait 100 ans à Noréade pour réhabiliter la totalité de ses réseaux. Comme M. RAOULT, il appelle à se mettre à la place des élus et à considérer que les électeurs ne voient que leur facture, sans connaître le fonctionnement des instances. La situation lui paraît de plus en plus difficile et il demande à l'agence de considérer cet aspect des choses.

M. le Président FLAJOLET ajoute qu'à l'inverse les électeurs se retournent vers les élus en cas de fuite dans le réseau ou d'eau rousse. Il mentionne que Noréade ou d'autres syndicats absorbent, à leur demande, des petits syndicats qui mettraient 200 ans pour renouveler leurs réseaux. Il invite à bien peser tous les éléments du dossier.

6 – SDAGE : synthèse provisoire des principaux enjeux : retours de la consultation du public

Mme MATYKOWSKI indique que les séquences SDAGE sont amenées à se renouveler régulièrement dans les prochains Comités de Bassin, car l'objectif sera d'adopter l'état des lieux en décembre et d'adopter le SDAGE avant consultation à l'été 2026. La synthèse présentée par Mme BOUGHABA concerne la consultation du public qui a eu lieu entre novembre 2024 et mai 2025. Elle sera présentée pour avis au Comité de Bassin de décembre.

Mme BOUGHABA présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point 6 « SDAGE : synthèse provisoire des principaux enjeux : retours de la consultation du public ».

M. le Président FLAJOLET demande à Mme BOUGHABA de présenter le point suivant afin de permettre une discussion groupée.

6.1 – SDAGE : Retours sur les ateliers bilan du SAGE 2022-2027 et programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033

Mme BOUGHABA présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point 6.1 « SDAGE : Retours sur les ateliers bilan du SAGE 2022-2027 et programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033 ».

M. DOLLET ajoute que les administrateurs de l'agence ont reçu un message pour participer à des GT. L'objectif n'est pas que tous les membres soient à tous les GT, mais que les différents collèges soient représentés pour permettre une discussion équilibrée. Le délai d'inscription est retardé d'une semaine en raison du faible nombre d'inscriptions. Il est possible d'y être accompagné d'un expert de structure, mais il importe que les membres des instances demeurent majoritaires.

Remarques et débats :

M. PATRIS invite à se méfier des experts qui, selon lui, n'ont aucune idée de ce qu'ils ignorent. Il est satisfait de voir les réponses de ces consultations du public qui confirment ses positions, notamment sur le respect du fonctionnement naturel des milieux. Il trouve positif de travailler sur le SDAGE, donc sur l'eau, en l'inscrivant dans un contexte d'échanges entre le milieu, l'air, les sols avec l'évaporation, la transpiration, la perspiration des végétaux, la faune, les bactéries, les champignons, qui constituent un grand réseau qui a besoin à la fois de l'eau, de l'air et des sols. La restauration ne peut avoir lieu sans considérer tous ces éléments. Les sols ont une fonction d'éponge, se contractant et se rétractant, sans arrêt en mouvement, avec des émissions de polluants, comme les composants organiques volatiles qui sont biogéniques et qui interviennent beaucoup dans l'eau et dans l'air. Toutes ces émissions provoquent des dégradations qui ont des effets sur l'ozone. Il y a également un relargage du CO₂, gaz à effet de serre, sur le climat. Le cycle des pluies tient aussi compte de la pollution de l'eau, de l'air et des sols. M. PATRIS incite à ne jamais oublier que tout est lié.

Mme LEVEUGLE prévient que la période du GT est compliquée pour certains administrateurs. Elle souhaiterait que les points abordés lors de chaque séance soient précisés pour pouvoir choisir à quels groupes participer.

Mme MATYKOWSKI répond que l'Agence de l'eau va essayer d'y répondre.

M. le Président FLAJOLET le confirme.

6.2 – ÉTAT DES LIEUX : RETOUR SUR LA CONCERTATION DES ACTEURS DE L'EAU

Mme BOUGHABA présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point 6.2 « État des lieux : retour sur la concertation des acteurs de l'eau ».

M. le Président FLAJOLET remercie la Chambre d'agriculture pour leurs courriers très complets et très argumentés et souligne que l'EPTB Somme a également envoyé des éléments très intéressants.

7 – ÉTAT DES LIEUX : RESTITUTION DE L'ÉTUDE NATIONALE DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS

M. PENISSON présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point 7 « État des lieux : restitution de l'étude nationale de récupération des coûts ».

Remarques et débats :

M. le Président FLAJOLET observe que cette présentation permet d'appréhender à partir d'une matrice la réalité quotidienne de la gestion de l'eau.

Mme CRÉTÉ demande si, in fine, seuls les consommateurs qui ne produisent rien auraient un impact positif.

M. PENISSON le confirme.

Mme CRÉTÉ en déduit de façon volontairement caricaturale que dès lors qu'on produit, qu'on soit industriel ou agriculteur, on impacte l'environnement et qu'il faudrait donc arrêter de le faire. Elle alerte sur les dangers de ce raisonnement.

M. le Président FLAJOLET réfute que ce soit l'objectif de ce point. L'objectif est de montrer que toute activité humaine a un impact sur l'environnement. Mais toute personne qui a un impact sur l'environnement est d'abord et avant tout un citoyen avant d'être un producteur ou un consommateur, et c'est en tant que citoyen qu'il doit réagir devant cette logique. Cela implique l'organisation sociale, cela oblige à la hiérarchisation des produits dans chaque secteur de production. Il juge passionnant ce document qui nécessite le temps de l'analyse.

M. LEFEBVRE demande comment arriver à détecter les activités APAD.

M. PENISSON explique qu'il faut faire une déduction de façon détournée, en estimant par exemple les consommations moyennes de garages, de coiffeurs, de laveries, en comparant avec la consommation moyenne des ménages. Grâce à la redevance consommation, la consommation totale sur les territoires est connue et il est donc possible d'en déduire la part liée aux activités économiques. En résumé, 20 % des volumes domestiques sont considérés comme réellement utilisés pour des activités économiques.

Mme CRÉTÉ observe que la France est en balance commerciale déficitaire au niveau agricole. L'impact environnemental pourra être très positif grâce aux importations de produits qui ne seront peut-être pas fabriqués dans les mêmes conditions qu'en France, et la question de la mesure de l'impact d'une consommation basée sur des produits venus d'ailleurs se pose. Elle engage à se méfier de lectures qui pourraient être simplistes.

Mme MATYKOWSKI répond que l'observation de Mme CRÉTÉ fait référence au sujet de l'empreinte eau globale, et notamment les flux d'eau transportés à travers les mers et qui prend effectivement en compte tous les produits agricoles ou manufacturés.

M. PENISSON précise que les dernières données évaluent le déficit agricole à environ 1 milliard d'euros sur l'année 2024 et que les territoires des Hauts-de-France exportent davantage qu'ils importent, ce qui suppose un flux de devises plutôt favorable au bassin Artois-Picardie. Il estime important de noter, comme rappelé dans le cadre de cette étude, que la façon dont la solidarité doit s'appliquer entre les secteurs, dont les impacts sur l'environnement diffèrent, dépend de choix politiques. La récupération des coûts permet simplement de mettre en évidence qu'aujourd'hui le secteur agricole a un impact sur l'environnement qui n'est pas suffisamment compensé par les

politiques publiques. Néanmoins, déterminer qui doit payer cette compensation et comment elle doit se faire est un sujet éminemment politique sur lequel le Comité de Bassin est attendu.

M. BARBIER est d'accord avec la question posée par Mme CRÉTÉ. Au-delà du circuit de l'eau, l'exportation de produits du nord de l'Amérique provoque la diffusion de molécules qui partent dans l'air et traversent l'Atlantique très rapidement. Cela entraîne un coût de traitement de ces molécules avant de potabiliser l'eau. L'impact environnemental peut donc s'avérer beaucoup plus important qu'on ne le pense.

M. le Président FLAJOLET observe que le domaine des océans est encore mal connu, mais que la situation évoquée est comparable à celle de l'impact environnemental du transport routier frontalier.

M. PATRIS ajoute que cela s'appelle les rétro-trajectoires.

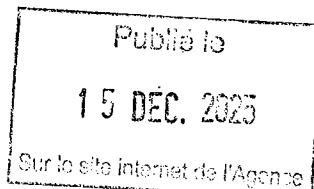
Monsieur le Président André FLAJOLET clôture la séance à 16 h 10.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN


André FLAJOLET

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE BASSIN


Isabelle MATYKOWSKI



**ANNEXE AU PROCES-VERBAL
(c.f. COURRIER DE SAISINE DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN POUR
L'ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCES – POINT N°2)**



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN

DU 17 OCTOBRE 2025

LISTE D'ÉMARGEMENT

Les membres du CA sont indiqués en bleu c.f. séquence CA après avis du CB (point n°8).

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député (Titulaire)	BEAURAIN José	Excusé	
Député (Suppléant)	JEAN-PHILIPPE Tanguy	Excusé	
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Excusé	
Sénateur (Suppléant)	En cours de remplacement (DEMILLY Stéphane)		
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
	VACANT - En cours de nomination (en rempl. VANNOBEL Bernadette)		
Départements / Nord	QUATREBOEufs Marie-Hélène	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Excusée	
Départements / Somme	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M.HAUSSOULIER)		
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	STOTER Jean-Jacques	Excusé	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	VACANT - En cours de nomination (en rempl. MALLET Dominique)		
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	Présent	
	STAELEN Edith	Présente	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme PAGERIE Marie-Claude)		
	RAOULT Paul	Présent	
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	Mandat à M.RAOULT
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 aggo de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Excusé	Mandat à M.FLAMENGT
	OGIEZ Gérard	Présent	
	SAVARIEGO Isabelle	Présente	
Communes du littoral	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M. DACHICOURT Pierre-Georges)		
	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	Mandat à M.FLAJOLET
	FLAJOLET André	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Présent	
	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme LESNE Marie-Sophie)		
	MAMETZ Danielle	Présente (Arrivée 15h00)	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
	FONTAINE Jean-Paul	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
"Sous-collège"		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme LUGEZ Geneviève)		
	HUGENTOBLER Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M. BIGNON Jérôme)		
	BURROW Coralie	Excusée	<i>Mandat à M.BARBIER</i>
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	<i>Mandat à M.SAILLIOT</i>
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	REGIN Simon	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme BULA Danièle)		
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Excusé	
	MORICE Laurence	Présente	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Présente	
	LEVEUGLE Emmanuel	Excusé	<i>Mandat à Mme CRETE</i>
Agriculture biologique	PROUST Jean-Louis	Présent	
Sylviculture	LIGONNIERE Régis	Présent	
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent	
Pêche maritime	VACANT - En cours de nomination (en rempl. Mme RICARD Morgane)		
Conchyliculture	VACANT - En cours de nomination (en rempl. M. QUINAULT Philippe)		
Tourisme	LEPINÉ Francis	Excusé	
Industrie	VERMEULEN Marc	Excusé	<i>Mandat à M.LEFEBVRE</i>
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith	Excusée	<i>Mandat à M.LEFEBVRE</i>
	<i>BENSAFI Amina (En cours de nomination)</i>	Excusée	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	VASSANT Charlotte	Excusée	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	MATHIEU Thibaud	Excusé	
Distributeur d'eau	FORGEREAU Pierre	Excusé	<i>Mandat à M.SPADAVECCHIA</i>
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)		
" Sous-collège "	Présents	Mandats
Prefet de la Région NPDC Picardie(HDF), Prefet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand	Excusé	Mandat à Mme MAMCARZ
DREAL HDF, délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant	Excusé	Représenté par : Mme CLERMONT-BROUILLET Florence, accompagnée de M. RAOUL
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme MAMCARZ et Accompagnée par Mme FURNE
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFiP HDF et du département du Nord MORDACQ Franck ou son représentant	Excusé	
Rectrice de région académique BEJEAN Sophie ou son représentant	Excusée	Représentée par M. IMPORTUNO Frédéric
Directeur Interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant	Excusé	Représenté par M. CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF/ Directrice Générale de VNF RYCKEBUSCH Gilles / AVEZARD Cécile ou son représentant	Excusé	Représenté par M. MATRAT Olivier
Directeur Régional HDF du BRGM/Directeur Général Délégué du BRGM PHILIPPE Mikael / POINSSOT Christophe ou son représentant	Présent	
Directeur Délégué de l'IFREMER DANIEL Jean-Marc ou son représentant	Excusé	
Délégué Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres / Directeur CELRL (CA) VAN DE MAELE ou son représentant (Directeur du CELRL)	Excusé	Représenté par Mme MELENNEC Gwenaelle
Directeur de l'ARS des HDF GILARDI Hugo ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme FORI Marie
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant	Excusé	Représenté par M. MOENECLAEGH Léopold
Directeur Régional de l' OFB HDF / Directeur Général de l'OFB M. BERTRAND Patrick / THIBAULT Olivier ou son représentant	Excusé	Représenté par M. BERTRAND Patrick
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord FERET Luc ou son représentant	Excusé	Mandat DREAL
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC BARDY Catherine ou son représentant	Excusée	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno	Présent
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine	Présente

Membres Consultatifs			
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Présente	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	FIOLET Emeline	Excusée	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur budgétaire auprès de l' Agence de l'Eau Artois- Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé	
Président du Conseil d'Administration de l' Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	GAUME Bertrand	Excusé	
Directrice Générale de l' Agence de l'Eau Artois-Picardie	MATYKOWSKI Isabelle	Présente	

Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DUBREUX Marie	Présente
PASSE Delphine	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
DECAMPS Suzy	Présente
COSSART Emma	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
LERNON Maxime	Présent
BROCHET Sandrine	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
CELARY Cathy	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

Externe	
SERNA Elodie (Prestataire PV)	Présente

La réunion est présidée par Monsieur André FLAJOLET.

Le président ouvre la séance à 13 h 48.

POINTS DÉCISIONNELS

1– Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2025

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Comité de Bassin du 4 juillet 2025 sont adoptés à l'unanimité.

2 – Avis conforme du CB sur l'actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation

Présentation du dossier par : Mme DUBREUX

Ce point a été présenté le matin en Conseil d'administration pour avis. Après avis conforme du Comité de Bassin, il doit faire l'objet d'un vote en formation de séance extraordinaire du Conseil d'administration pour adoption définitive (c.f. saisine du Président du Comité de Bassin par le Vice-Président du Conseil d'Administration reprise en annexe du procès-verbal).

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

Le fait que les salaires et les retraites, entre autres choses, ne connaissent pas d'indexation systématique sur l'inflation a été souligné comme un élément en défaveur de l'indexation des tarifs de redevances, en particulier pour les ménages. La question du partage équitable des redevances est soulevée. D'autre part, il semble difficile de faire accepter cette indexation aux industriels qui ont connu un épisode difficile concernant les modifications des redevances.

En complément de cette discussion, Madame MATYKOWSKI informe d'une étude en cours au niveau national sur l'impact de la réforme des redevances et l'augmentation de la redevance de prélèvement. Elle rappelle que, dans ce cadre, un simulateur d'impact a été transmis aux interlocuteurs de l'Agence de l'eau. Un point global sur la réforme sera fait, notamment sur la répartition de l'effort au niveau des redevances.

La délibération « AVIS CONFORME DU CB SUR L'ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCES POUR L'ANNEE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION » N° 25-B-008 est adoptée par le Comité de Bassin selon le scrutin suivant :

Avis conforme avec 8 voix contre : M. LEFEBVRE (avec mandats de Mme BOUCHAIN et M. VERMEULEN), Mme CRÉTÉ (avec mandat de M. LEVEUGLE), M. TACCOEN, Mme SPADAVECCHIA (avec mandat de M. FORGEREAU).

Membres inscrits : 68 ; Membres présents : 41 ; Mandats : 13 ; Votants : 54 ; Pour : 46 ; Contre : 8 (M. LEFEBVRE (avec mandats de Mme BOUCHAIN et M. VERMEULEN), Mme CRÉTÉ (avec mandat de M. LEVEUGLE), M. TACCOEN, Mme SPADAVECCHIA (avec mandat de M. FORGEREAU)) ; Abstentions : 0 ; Suffrages exprimés : 54

3 – Séquence CA : adoption définitive – actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation

Suspension du Comité de Bassin à 14 h 03 pour le Conseil d'administration extraordinaire pour actualisation des tarifs de redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation.

c.f. procès-verbal du Conseil d'Administration – Adoption définitive

Reprise du Comité de Bassin à 14 h 04.

4 – Point conférence « L'eau dans nos territoires »

Un questionnaire a été envoyé en amont du Comité de Bassin afin de favoriser les débats sur ce point, de manière à ce qu'ils aboutissent à des orientations fortes qui puissent être remontées au niveau national après finalisation par le groupe de travail Stratégie d'influence le 5 novembre.

Présentation du dossier par : Mme VINCENT

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

Concernant la proposition 8 du dossier, une clarification du rôle des structures porteuses de SAGE est demandée concernant la notion de « capacité d'action sur le terrain » afin de déterminer si elles pourraient assumer la maîtrise d'ouvrage. Le risque que l'ambition d'adosser les structures porteuses de SAGE à des EPAGE ou EPTB entraîne une délégation des compétences des SAGE qui les décrédibilise est évoqué. Pour nuancer cette crainte, les conclusions de la réunion regroupant l'ensemble des présidents de SAGE sont rapportées. Ce GT avait soutenu l'idée que le SAGE, animé par la CLE, devait orienter les questions de gestion et d'anticipation en parallèle d'une structure opérationnelle, telle que l'EPTB, chargée de faire les travaux. Le présent point semble connexe à cette position, bien qu'il pose aussi des questions spécifiques à la GEMAPI. Les présidents de SAGE avaient émis les hypothèses d'une taxe à dimension supérieure pour répondre à des problèmes d'ampleur ou d'une taxe dédiée gérée ou collectée par les Agences de l'eau au profit des collectivités territoriales. Les membres du Comité de Bassin expriment plusieurs points de vue sur cette question, soit en faveur d'une liberté d'agir des collectivités et d'une fixation libre du niveau de part fixe, soit en faveur d'une taxe dédiée répartie sur plusieurs collectivités au niveau d'un territoire restreint comme l'agglomération, soit contre la gestion de la GEMAPI par l'Agence de l'eau.

La discussion engage à interroger les limites de la solidarité que permet ou promet la GEMAPI. Malgré les ambitions à en faire une taxe solidaire, il apparaît qu'elle reste soumise aux volontés politiques. Les taux appliqués peuvent être très différents selon que les agglomérations se trouvent en aval ou en amont et la logique de bassin versant est parfois contredite par ce manque de volonté des collectivités. Cependant, l'expérience montre que l'absence de perception de taxe n'empêche pas en soi d'agir au niveau GEMAPI. À l'inverse, il est important que les élus s'assurent que la taxe GEMAPI soit utilisée uniquement à cette fin, et non pour des charges de budget général. Il est d'ailleurs rappelé que la loi impose à ceux qui la perçoivent de démontrer la manière de l'utiliser. Dans certains territoires, la GEMAPI peut être absorbée par certaines problématiques locales, comme celle du trait de côte, ce qui limite la prévention des inondations, mais d'une manière générale les milieux aquatiques sont délaissés pour favoriser la prévention des inondations. En résumé, il apparaît que l'assiette de la GEMAPI n'est pas claire et lisible, que ses objectifs ne sont pas suffisamment affirmés, et que son périmètre doit être justifié.

Deux autres aspects des propositions sont brièvement abordés, sans faire l'objet de débats, concernant la question de la rentabilité des cultures BNI pour les agriculteurs et les complexités de la réglementation afférente, et concernant le projet d'accorder le statut de personne publique associée aux syndicats de bassins versants qui est jugée favorable à l'intégration du sujet de l'eau dans la planification et les projets d'urbanisme. Par ailleurs, l'ensemble du dossier inspire l'espoir d'une meilleure prise en compte des questions relatives à l'air. Ne pas séparer radicalement les problématiques de l'eau, de l'air et des sols permettrait d'économiser de futures dépenses qui pourraient s'avérer colossales, notamment dans le domaine de la santé. La réponse ne s'envisage cependant pas qu'en termes de moyens et doit

impliquer une conscientisation immédiate. En référence aux conséquences des politiques actuelles sur l'avenir des jeunes générations, Monsieur LEDOYEN informe que la politique jeunesse du bassin Artois-Picardie a été relayée au Comité national de l'Eau avec notamment la nomination au CNE de trois jeunes pour un mandat de six ans.

Par ailleurs, il est suggéré de mettre en place un groupe de travail afin de construire un programme de formation à destination des nouveaux élus qui arriveront en mars et de répondre ainsi au programme ambitieux d'éducation à l'eau, à la biodiversité et au changement climatique. La formation « Le paysage, l'élue et le projet local » proposée sur 40 sites en France par le réseau des CAUE et expérimentée dans le Pas-de-Calais peut constituer un exemple pour cela.

L'accord du Comité de Bassin est demandé pour qu'un mandat soit confié au futur groupe de travail Influence du 5 novembre matin, qui sera exceptionnellement ouvert à tous ceux qui veulent contribuer, afin de finaliser la contribution sur la base des présentes discussions. Jusqu'à cette date, le document peut être enrichi sur le site de l'agence.

La délibération « RESTITUTION AU COMITE DE BASSIN DE LA CONFERENCE "L'EAU DANS NOS TERRITOIRES" » N° 25-B-009 est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin (remarques évoquées en séance à prendre en compte)

POINTS D'INFORMATION

5 – Réforme des redevances

Présentation du dossier par : Mme DUBREUX

Arrivée en séance de Mme MAMETZ à 15 h 00.

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

À propos du besoin évoqué dans la présentation d'identifier les industriels en difficulté, il est souligné que le problème ne réside pas tant dans l'évolution des taxes que dans la disparité entre les industriels qui n'ont pas subi d'évolution et ceux qui en ont subi de très fortes. Deux secteurs de l'industrie se démarquent par leurs impacts : l'alimentaire et la chimie.

La mise en œuvre des redevances pose un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles la hausse de la redevance versée à l'Agence de l'eau. Cela impactera la facture des usagers alors que ceux-ci n'ont connaissance ni du fonctionnement des instances ni des dommages des réseaux. Bien que conscients que certaines réformes doivent être faites pour répondre aux besoins d'investissements très élevés, notamment pour parvenir à 1 % de renouvellement de réseaux, les élus soulignent les conséquences qu'ils doivent assumer politiquement devant leurs électeurs. Le sujet des redevances a pu en outre faire débats dans certaines instances représentées dans le Comité de Bassin, à propos de la base de calcul des redevances perçues pour l'agence, puisque celui-ci prend en compte le volume consommé en ignorant les recettes réelles liées au volume facturé, ou à propos de baisses de subventions pour le petit cycle. Une pondération des contributions et peut-être des subventions est suggérée pour atténuer les disparités entre les collectivités. En tout état de cause, il est demandé à l'Agence de l'eau de prendre en compte les enjeux politiques auxquels font face les élus.

Il est rappelé en retour que le sens de la réforme des redevances était de réajuster les contributions par rapport à la réalité des usages ainsi que d'inciter les collectivités à de meilleures performances à travers les deux redevances sur l'assainissement et sur l'eau potable. Les montants de subventions évoquées correspondent aux conditions du 11^e programme, dans lequel des coûts plafonds pouvaient en effet minimiser les montants octroyés.

6 – SDAGE : synthèse provisoire des principaux enjeux : retours de la consultation du public

Il est annoncé que les séquences SDAGE sont amenées à se renouveler régulièrement dans les prochains Comités de Bassin, pour une adoption de l'état des lieux en décembre et une adoption du SDAGE à l'été 2026. La synthèse sera présentée pour avis au Comité de Bassin de décembre.

Présentation du dossier par : Mme BOUGHABA

Pas de remarque.

6.1 – SDAGE : retours sur les ateliers bilan du SAGE 2022-2027 et programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033

Présentation du dossier par : Mme BOUGHABA

Les administrateurs sont invités à participer aux GT, éventuellement accompagnés d'un expert de leur structure.

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

La prise en compte du contexte d'échanges entre l'eau, le milieu, l'air et les sols est encouragée, notamment concernant la diffusion des composants organiques volatiles, les effets du relargage du CO₂ sur le climat et les effets de la pollution de l'eau, de l'air et des sols sur le cycle des pluies.

Il est demandé que les points qui seront abordés lors de chaque séance des GT soient précisés afin de choisir à quels groupes participer.

6.2 – État des lieux : retour sur la concertation des acteurs de l'eau

Présentation du dossier par : Mme BOUGHABA

Pas de remarque.

7 – État des lieux : restitution de l'étude nationale de récupération des coûts

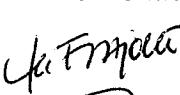
Présentation du dossier par : M. PENISSON.

Les membres du Comité de Bassin formulent plusieurs remarques :

Constater que toute production locale a un impact sur l'environnement pourrait appeler à limiter la production elle-même. Or, alors que la France est en balance commerciale déficitaire au niveau agricole, la mesure de l'impact d'une consommation qui serait basée sur l'importation (notion d'empreinte eau) complexifie ce raisonnement. M. PENISSON souligne que la question de la récupération des coûts permet de mettre en évidence qu'aujourd'hui le secteur agricole a un impact sur l'environnement qui n'est pas suffisamment compensé par les politiques publiques. Déterminer comment doit s'exercer la solidarité entre les différents secteurs est, davantage qu'une question technique, un choix politique .

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 16 h 10.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN


André FLAJOLET

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
SÉCRÉTAIRE DU COMITÉ DE BASSIN**


Isabelle MATYKOWSKI

